

Règlement - pièces graphiques

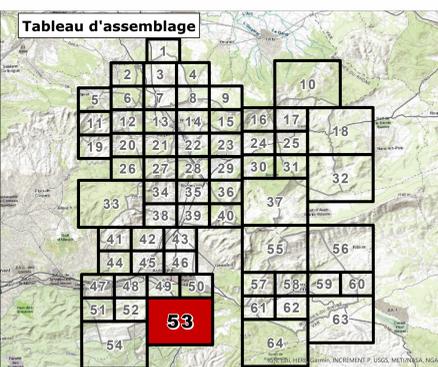
M. Planches de zonage



PLANCHE
53

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Urbanisme

- Urbanisme: Limite de zone, Limite de zone issue de la procédure de modification n°2 (non opposable), Orientation d'aménagement et de programmation (OAP), Polygone constructible.
- EMPLACEMENTS RESERVES: Emplacement réservé pour voirie, Autre emplacement réservé, Emplacement réservé de mixité sociale, Servitude pré-localisation pour équipement.
- PATRIMOINE: PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL (Élément remarquable, Élément remarquable faisant l'objet d'une fiche, Canal de Marseille et dérivations), PATRIMOINE NATUREL (Espace vert protégé, Arbre protégé ponctuel, Alignement végétal, Espace vert protégé, Terrain cultivé à protéger).
- Fond de Plan: Parcelaire, Bâti dur, Bâti léger, Piscine ou Plan d'eau, Cimetière.

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

- Mixité sociale: Secteur de mixité sociale, Linéaire commercial, Pôle de vie.
- DIVERS: Servitude d'affaire d'un projet, Bâtiment pouvant changer de destination, Secteur de richesse du sol ou sous sol.

PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS)

- Implantation imposée, Marge de recul, Marge de recul (ou Barrière), Prescription de hauteur, Prescription de vue.

Espaces protégés

- Espace bâti classé, Espace Bâti Classé.

